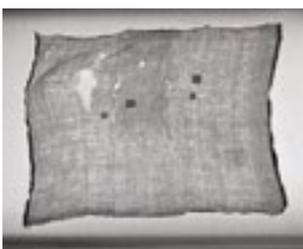


Territoires et création 2 : un paysage toujours en transition

PAR ISABELLE REPITON, JOURNALISTE

Nouvelles régions, nouvelles règles du CNC pour les documentaires dits fragiles, financés par des télévisions locales, réforme de France 3 : le paysage de la production documentaire issue des régions est en pleine mutation. Ces changements permettront-ils enfin de mieux réussir la décentralisation ?



Catherine Zask

Le 11 octobre dernier, la Scam en partenariat avec le Syndicat des producteurs indépendants (SPI), organisait les secondes rencontres professionnelles sur le thème « Territoires et création ». En juin 2015, la première rencontre sur ce thème avait tenté de faire un bilan de la décentralisation en matière de création et production audiovisuelle. Un bilan qui faisait le constat du semi-échec à voir se développer, hors de l'Île-de-France, des pôles de création et de production dynamiques et pérennes. Le débat d'alors intervenait dans un climat tendu, sur fonds de réforme du Compte de soutien documentaire, alors que le CNC avait décidé de ramener à plus de vérité les devis de production soutenus par certaines chaînes locales, via des apports en industrie, et, en attendant d'obtenir cette transparence, avait gelé certains projets. L'incertitude régnait aussi sur les politiques audiovisuelles des futures grandes régions, et sur l'avenir des régions de France 3 dans ce redécoupage.

Seize mois plus tard, les rencontres se sont ouvertes dans un climat apaisé. Des discussions entre le CNC, les professionnels, et les nouveaux exécutifs des régions sont nées de nouvelles règles. La

renégociation d'un accord Documentaire entre France Télévisions et les syndicats de producteurs va débiter. Mais tous ces changements annoncés restent à mettre en place à partir de 2017. Et la question du manque de moyens des diffuseurs locaux reste entière. La première table ronde concernait « L'engagement des collectivités territoriales dans la création audiovisuelle », la seconde celui des « Télévisions locales et régionales dans la création ».

Le CNC réforme et élargit son soutien à la création locale et régionale

Chacune d'elles a donné l'occasion aux représentants du CNC de réexpliquer les nouvelles modalités des aides, adoptées par le conseil d'administration du Centre. Alors que le cadre des relations entre le CNC et chaque région est en rediscussion pour renouveler les conventions triennales, pour 2017-2019, Julien Neutres, directeur de la création, des territoires et des publics du CNC, a donné les pistes du nouveau conventionnement, dessinées à la suite d'un tour de France du CNC à la rencontre des exécutifs.

Depuis dix ans, la politique territoriale du CNC a consisté à abonder le soutien à la production des régions selon la règle du 1 pour 2 (1 euro du CNC pour 2 euros d'une région). Désormais, le Centre veut proposer un accompagnement plus global, de la création des œuvres jusqu'à leur diffusion et leur exploitation. Pour favoriser l'émergence de talents, il va expérimenter un soutien aux bourses de résidence d'auteurs mises en place par les régions. Côté exploitation, pour favoriser le renouvellement des publics dans les salles, le CNC cofinancera avec les régions, selon la règle du 1

pour 2, 20 à 30 postes de médiateurs et animateurs culturels par région. Enfin, pour accompagner les télévisions locales, le CNC encourage les régions à signer avec ces diffuseurs des contrats d'objectifs et de moyens (COM), en abondant les fonds consacrés à la création par des chaînes sous COM à hauteur de 1 euro pour 3 euros.

Toutefois, Julien Neutres a répété qu'il appartenait à chaque région de définir les objectifs et la stratégie de sa politique audiovisuelle, et pas au CNC qui ne pouvait intervenir qu'en soutien. En marge du débat, il s'est dit confiant de conclure des conventions avec les treize grandes régions.

Vincent Leclercq, directeur de l'audiovisuel et de la création numérique au CNC, a détaillé les modifications apportées au Règlement général des aides (Rga), pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Ces modifications visent à construire une solution « transparente et durable », pour préserver l'espace de création et d'émergence de jeunes talents que représentent les chaînes locales pour le documentaire. Le changement de règles, publié au Journal Officiel, résulte de mois de concertations avec les professionnels autour des documentaires dits « fragiles », au budget inférieur de 150 000 euros, financés notamment par les chaînes locales.

La règle qui fixait un plafond de 50 % d'argent public dans le financement d'un film coproduit par une TV locale, pour bénéficier d'un soutien du CNC, conduisait à gonfler les devis pour faire baisser la part de l'apport des collectivités territoriales, principales financeuses des TV locales. Elle est assouplie ; le plafond pourra être augmenté à 80 %, sur demande avec justificatifs.

Les projets qui ne réunissent pas les critères d'accès au compte de soutien automatique — 25 % d'apport d'un diffuseur et 12 000 euros — passeront systématiquement en commission sélective. Les producteurs qui disposent d'un compte automatique sont autorisés à présenter ces projets au compte de soutien sélectif. Perçu comme moins sécurisé par les producteurs, le sélectif « fait peur » a admis Vincent Leclercq. Pourtant, « 60 % des projets présentés y

sont acceptés et souvent mieux soutenus qu'à l'automatique ».

Des régions volontaristes, un financement centralisé

Ces mesures sont-elles susceptibles de changer la donne ? Il est trop tôt pour le dire. Les trois régions représentées au premier débat par Éric Correia, conseiller régional en charge des droits culturels, de l'innovation et de l'économie créative de la Nouvelle Aquitaine, Patrick Thil, conseiller régional et vice-président de la commission culture de la Région Grand Est, et indirectement Malika Aï Gherbi Palmer, directrice de Pictanovo, le pôle de soutien aux acteurs de l'image de la région Hauts-de-France, font preuve d'un volontarisme politique éprouvé en matière de soutien à l'audiovisuel. Ils se sont voulu rassurants. La Nouvelle Aquitaine devrait consacrer à l'audiovisuel et au cinéma une enveloppe budgétaire au moins équivalente à l'addition de celles des trois ex-régions (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) qui la composent, a indiqué Éric Correia, qui a « bon espoir de voir augmenter le budget consacré au documentaire ». En effet, la région a signé un COM avec la chaîne bordelaise TV7, qui déclenchera un abondement du CNC, et elle compte développer un fonds alternatif pour le webdocumentaire et les nouveaux médias. En ex-Aquitaine, avec l'action ancienne de l'agence culturelle du Conseil Régional ECLA, un tissu de soixante structures et entreprises audiovisuelles a pu se développer.

En Grand-Est, si l'accouchement de la fusion de l'Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne a été difficile, « il n'est pas possible de diminuer les budgets liés à la culture, en dépit de la baisse des dotations des collectivités territoriales. La culture est déterminante dans la crise française » a insisté Patrick Thil. Une position reprise par d'autres participants : ce n'est plus seulement un retour sur investissement dans la culture en termes d'emplois et d'activité économique locale qui motive les élus locaux, mais une urgence politique. « Nous ne pouvons oublier l'insatisfaction et le sentiment d'abandon que ressent la ruralité, qui se traduit dans le vote protestataire » a averti l'élu du Grand Est. Grand Est dans

son projet de conventionnement avec le CNC s'est fixé deux priorités : l'aide à la production et à la diffusion de la culture et de l'art, en mettant l'accent sur le soutien aux salles de cinéma et aux télévisions locales.

Cette nécessité est pleinement assumée, dans les Hauts-de-France, où le Front National aurait pu emporter les dernières élections. Le nouvel exécutif régional présidé par Xavier Bertrand a fait une annonce spectaculaire : le doublement des moyens dédiés à la culture pendant sa mandature.

Les Hauts-de-France sont constitués de deux régions aux passés bien différents en matière de soutien à l'audiovisuel et au cinéma, a rappelé Malika Aï Gherbi Palmer. Le Nord-Pas-de-Calais creuse depuis trente ans son sillon, tandis que la Picardie a eu une action plus discontinue. Le fonds d'investissement dans la filière audiovisuelle, tous segments confondus sera multiplié par 2,5 pour atteindre 7 à 8 millions d'euros, avec une attention particulière portée aux auteurs. La filière documentaire bénéficiera de 1,5 million d'euros dont 150 000 pour l'écriture et le développement (soit dix projets de plus soutenus), 500 000 sur la production (soit vingt à vingt-cinq projets aidés), sans compter 1 million par an sur les nouvelles écritures et nouveaux supports. Les télévisions locales, Grand Lille TV et VWeo, ont obtenu des fréquences pour étendre leur zone de couverture et des COM entre elles et la région sont en préparation, dotés de 800 000 euros. « On veut que les documentaires produits avec les TV locales puissent trouver des passerelles vers le marché national » a indiqué la dirigeante de Pictanovo. Anne Feillou, auteure réalisatrice, représentante de la Boucle documentaire, a présenté quelques enseignements de l'étude Films en Bretagne *Production documentaire : un regard hexagonal*¹, qui vient d'être publiée. Cet état des lieux chiffré de la production documentaire sur la période 2012-2015, montre qu'une décentralisation de la production s'est amorcée, mais seul un petit tiers de la production s'initie hors de l'Île-de-France. La qualité des productions régionales, n'est pas en cause. Mais elles restent dans une .../...

économie limitée du fait du centralisme des principaux financeurs que sont les chaînes nationales. En 2015, seules 12 % des entreprises ayant produit du documentaire pour les chaînes nationales de France Télévisions et 13 % de celles ayant produit du documentaire pour Arte France étaient établies hors Île-de-France.

Il ressort très clairement que les régions les plus dynamiques sont celles où a existé un fort volontarisme des politiques publiques. En ex-Aquitaine, de l'aide à l'écriture, aux bureaux des auteurs, aux entreprises de production, ces politiques ont porté leurs fruits, a témoigné Anne Feillou, soulignant l'importance du dialogue et des échanges entre la région et les professionnels. Mais ces politiques territoriales ne peuvent au mieux, que compenser, le centralisme du financement par les chaînes nationales, sans développer une filière à l'économie prospère.

Télévisions locales: quel modèle pour demain ?

Pour Jérôme Duc-Maugé, fondateur de Cocottes-minute productions à Lyon, l'enjeu de la décentralisation est la diversité des points de vue, des genres, des formats. Face à son échec, la réponse n'est pas forcément : « Produire local pour manger local ». À l'heure des plateformes Svod, des nouveaux diffuseurs, « les TV locales sont-elles le modèle de demain ? » s'est-il interrogé. Depuis sa création en 2002, Cocottes-minutes a toujours réinvesti en écriture et développement pour proposer des projets ambitieux et toucher peu à peu les diffuseurs nationaux et internationaux. En revanche, il n'a jamais produit pour la chaîne lyonnaise TLM : « Avec une chaîne qui ne met pas d'argent, il n'y a pas de modèle économique » a conclu le producteur.

L'opération vérité sur la contribution des TV locales est achevée. En 2015, 35 chaînes locales ont déclaré au CNC la liste précise de leur matériel et les tarifs pratiqués en apport en industries aux productions. Entre 2014 et 2015, la production de documentaires par les chaînes locales en tant que premier diffuseur a chuté de 247 heures à 145. Le montant total des budgets a aussi été

quasiment divisé par deux, à 3,7 millions d'euros, dont 63 % sous forme d'apport en industrie, conséquence à la fois de la baisse des volumes produits et de la plus grande vérité des devis. Entre 2012 et 2015, six des trente-deux chaînes locales engagées dans la coproduction documentaire ont cessé d'émettre, dont Normandie TV, TLT à Toulouse et LCM à Marseille même si dans le même temps des candidats (TV Azur, Media Sud) à la reprise des fréquences se manifestent. Pour Dominique Renaud, directeur général de Vosges Télévision et président de l'Union des télévisions locales de service public (TLSP), l'heure n'est donc pas à l'optimisme béat : « rien, ou pas grand-chose, n'a changé, les ressources des TV locales ont baissé. Nous cherchons toujours notre économie ». Si l'espace ouvert par des chaînes locales à de nouveaux talents, de nouvelles écritures et des regards divers est désormais reconnu, Dominique Renaud rappelle qu'« avec 1,5 million d'euros de budget, il est difficile d'avoir un rôle moteur. 2017 va offrir un cadre qui facilitera les choses, mais les process mis en place par le CNC sont très contraignants et tout n'est pas réglé », a-t-il estimé. La signature de COM avec les régions permettra certes aux chaînes locales de mieux financer la production, mais cela ne résout en rien la fragilité de ces chaînes, ne leur permet pas de se développer, et, tend à refermer leur ligne éditoriale sur des problématiques uniquement régionales.

Cyril Perez, élu du SPI et producteur chez 13 Productions, établie à Marseille (et à Paris) et Olivier Sarrazin, auteur réalisateur, et président des auteurs réalisateurs des Hauts-de-France (Safir) et de la Boucle Documentaire, ont l'un et l'autre exprimé leurs attentes vis-à-vis de France 3, alors que s'ouvre la négociation entre France Télévisions et les producteurs de documentaires. Cyril Perez regrette que la réforme du Cosip documentaire ait conduit les régions de France 3 à financer moins de films par an : 270 au lieu de 300, à hauteur de 10 400 euros en numéraire pour un 52' au lieu de 9 000 auparavant (plus un apport en industrie de 30 000 à 40 000 euros). Il considère que mieux vaut 30 œuvres de plus

que 1 400 euros de plus ou de moins sur un film. Il regrette le déplacement en deuxième partie de soirée de *La Case de l'oncle Doc* (rebaptisée *Qui sommes-nous ?*), qui donnait le samedi après-midi, une visibilité nationale aux documentaires initiés par les régions. L'absence totale de communication faite par la chaîne autour des documentaires produits par les régions nuit aussi à leur visibilité. Olivier Sarrazin attend aussi des clarifications de la redistribution des cartes de France 3 en régions, partenaire important qui se laisse « désirer » ces derniers temps dans les Hauts-de-France.

Olivier Montels, directeur des antennes et des programmes régionaux de France 3, n'a pu être très précis sur la réorganisation de France 3, la procédure d'information-consultation en cours des instances du personnel interdisant de communiquer à l'extérieur sur la réforme. On sait déjà qu'elle conduira à treize directions régionales (calquées sur les nouvelles régions) avec un directeur régional et un délégué antenne et programmes qui sera à « 100 % sur l'éditorial, hors information ». Olivier Montels espère que l'enveloppe de 10 M€ consacrée aux documentaires initiés par les antennes de France 3 (métropole et outre-mer) sera maintenue, dans le nouvel accord Documentaire France Télévisions/producteur, ce qui, dans un contexte de régression des ressources du groupe n'est déjà pas « symboliquement innocent ». Pour lui, la programmation plus tardive des documentaires des régions a permis de s'écarter d'une ligne éditoriale très « *mainstream* » requise pour le samedi après-midi, et d'être plus libre dans les sujets et les narrations. France 3 aide à l'écriture trois séries de documentaires en régions. L'une d'elle de 13 x 26' (un film par région) sur le *Premier vote*, est produite par De Films en Aiguilles. Il a aussi demandé aux régions de réfléchir à des programmations exceptionnelles de Nuits Documentaires.

Rendez-vous dans un an pour analyser l'impact de tous ces changements. ✪

¹ <http://filmsenbretagne.org/production-documentaire-un-regard-hexagonal/>